

Les Conseillers de Centre au service des propriétaires forestiers

Les propriétaires forestiers ont élu en début d'année 2023 leurs représentants au sein du Centre National de la Propriété Forestière de Bourgogne Franche-Comté. (CNPF BFC).

Pour chaque département, le nombre de conseillers (de 1 à 3) est lié à la surface forestière privée du département.

- 14 membres élus par les propriétaires,
- 3 membres élus par les syndicats,
- 1 membre élu par le personnel du CNPF BFC

Lors de sa séance u 27 mars 2023, les conseillers ont élu Emile PHILIPPE à la présidence du CNPF BFC.

Ils sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question relevant des missions de l'Etablissement (agrément des Plans simples de gestion, formation et information des propriétaires, actions de regroupement...).

N'hésitez pas à les solliciter !



CNPF Bourgogne-Franche-comté
18 bd Eugène Spuller
21000 DIJON
03 80 53 10 00 - bfc@cnpf.fr
bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Photos © CNPF BFC

